



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION
DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES
QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A
LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS
D'EQUIPEMENT MOBILES**

Berlin, 27 février / 9 mars 2012

UNIDROIT 2012
DCME-PS – Doc. 14
Original: anglais
1^{er} mars 2012

PROPOSITION

présentée par la délégation du Ghana

Préambule et Article XXXII(2)

Préambule

a) Le Ghana estime que le texte actuel de la quatrième clause du Préambule devrait rester tel quel afin d'éviter toute ambiguïté.

b) Le terme "Conscients" utilisé dans quatre clauses du Préambule est monotone.

Le Ghana propose par conséquent que:

- i) les mots "Conscients de la nécessité" au début de la deuxième clause du Préambule soient remplacés par le mot "Désireux";
- ii) les mots "Conscients des" au début de la troisième clause du Préambule soient remplacés par les mots "reconnaissant les"; et
- iii) les mots "Conscients du" au début de la quatrième clause du Préambule soient remplacés par les mots "notant le".

Article XXXII - Renonciation à l'immunité de juridiction

Le Ghana propose de modifier le *paragraphe 2* de l'article XXXII comme suit (modifications apparentes):

"2. – Une renonciation faite en vertu du paragraphe précédent doit être faite dans un écrit contenant une description du bien spatial, conformément à l'article VII du présent Protocole, ~~du bien spatial.~~"